

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 14 (1922)
Heft: 10

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE

SUISSE

ORGANE DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Abonnement: 5 fr. par an
Pour l'Etranger: Port en sus
Abonnem. postal, 20 cent. en sus

Rédaction: Secrétariat de l'Union syndicale suisse, Berne
Téléphone 3168 • Monbijoustrasse 61 • Compte de chèques N° III 1366
Parait tous les mois

Expédition et administration: o
Imprim. de l'Union, Berne
o o o o Giessereiweg 6 o o o o

SOMMAIRE:

	Pages
1. Le triomphe de la démocratie	77
2. Loi fédérale sur les douanes et tarifs douaniers	78
3. Economie publique	79
4. A propos des baisses de salaire	81
5. Conseil d'apprentissage et assistance aux apprentis	81

6. Dans les fédérations suisses	82
7. Conférences internationales	83
8. La loi Häberlin	83
9. Chez nos adversaires	83
10. Mouvement syndical international	84
11. Dans les autres organisations	84
12. Situation du chômage à fin août 1922	84

A nos lecteurs

Le présent numéro paraît avec un peu de retard; nos lecteurs voudront bien nous en excuser. Le transfert de nos bureaux dans le nouveau bâtiment de l'imprimerie de l'Union en est la cause. Dès aujourd'hui, les bureaux de l'Union syndicale suisse se trouvent à la RUE MONBIJOU, 61. Nous prions chacun d'en prendre note en modifiant en conséquence l'adresse des envois qui nous sont destinés.

L'Union syndicale suisse.

Le triomphe de la démocratie

D'un élan magnifique, le peuple suisse vient de repousser la troisième muselière que lui destinaient les réactionnaires du pays. 374,982 non et 301,464 oui furent retirés des urnes le 24 septembre au soir. Ce résultat presque inespéré combla de joie tous les amants de la liberté et de la démocratie. Il venait consacrer le triomphe de tous ceux qui défendent en tout et partout ces libertés que le peuple arracha une à une au cours des siècles: la liberté de parole, la liberté d'opinion, la liberté de la presse, la liberté de réunion et d'association, la liberté de pensée. Une victoire de la réaction qu'aurait la brèche contre toutes ces libertés, qui sont et resteront les biens les plus précieux de la classe ouvrière.

Sous une forme embrouillée, cachant mal les sombres desseins de ses auteurs, cette loi menaçait particulièrement les organisations des fonctionnaires, employés et ouvriers des administrations publiques, dont elle voulait ravir l'unique arme qui souvent leur reste: le droit de se mettre en grève.

La lutte fut très vive. Il n'est pas d'arguments capables d'épouvanter les âmes crédules auxquels ne recoururent les partisans de la loi; la torche incendiaire moscovite remplaçant sur l'affiche le couteau entre les dents du sanguinaire bolchéviste. Les pires bourdes s'étaient dans les grands journaux qui passent, du moins à l'étranger, pour très sérieux. Dans ce genre se distinguait particulièrement la *Gazette de Lausanne*. Elle ressassait dans chacun de ses numéros la grève générale révolutionnaire de 1918, en oubliant évidemment d'en rappeler le programme des revendications posées alors; elle préférait exciter ses lecteurs apeurés par de prétendus complots et listes d'arrestations qu'a-

vaient fabriqués pour les besoins de la cause l'imagination mal intentionnée de ses rédacteurs. Ailleurs, des journaux se prétendant neutres refusaient d'insérer les annonces que désiraient leur confier des adversaires de la loi pour inviter le public à des conférences contradictoires. Toute cette presse, à la ville et à la campagne, ouvrait largement ses colonnes aux « défenseurs de l'ordre constitutionnel ». Quant à l'Union suisse des paysans, dont le chef, le docteur Laur, se vantait de n'avoir jamais essuyé qu'une seule défaite au cours des 25 dernières années — il s'agissait de la loi instituant les huit heures dans les entreprises suisses de transports que le peuple adopta contre l'avis des paysans —, mobilisait, elle aussi, ses troupes par des appels démagogiques que s'empressaient de répandre servilement toute la presse politique . . . et soi-disant neutre.

La victoire n'en a pour nous que plus de mérite. Si les rejetants ne sont pas tous des socialistes et des syndiqués, nous sommes heureux de constater qu'il se trouve dans la bourgeoisie également des hommes indépendants soucieux de conserver à notre petit pays sa tradition de libéralisme malgré le lâchage des partis dits libéraux. Cette victoire nous est particulièrement douce lorsque nous nous rappelons l'attitude de la majorité aux Chambres fédérales, repoussant avec un dédain méprisant les amendements présentés par les minorités. Elles paraissaient alors si faibles, ces petites minotrités, et eux, les représentants des grands partis historiques et officiels, si sûrs de leur affaire! Puis le désaveu que vient de leur infliger le peuple les rend plus modestes, eux et leur Conseil fédéral. Puissent-ils enfin comprendre que ce n'est pas de lois d'exception et d'oppression que la classe ouvrière a besoin, mais d'une plus grande compréhension de ses besoins et de sa situation de la part de ceux qui ont la tâche de gouverner le pays.

Après cette belle victoire, songeons à l'avenir. Bientôt la classe ouvrière devra descendre dans l'arène pour maintenir la semaine de 48 heures. Que tous, fonctionnaires, employés, ouvriers, nous retrouvions la même aideur, la même énergie pour donner la même réponse à ceux qui voulurent nous ravir cette belle conquête ouvrière après nous avoir bâillonnés. La première position est gagnée puisque le referendum a réuni un chiffre de signatures jamais atteint depuis l'existence de la Confédération suisse; il faut que la victoire encore une fois vienne couronner nos efforts. Mobilisons nos forces avec confiance et énergie et allons bravement de l'avant.

